

REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU 09 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de juillet, à 20 H 30, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale ci-dessus mentionné, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire, Président du CCAS.

Présents : Mesdames et Messieurs Guy GAUDRY, Sylvie BICHARD, Marie-Céline ROSSIGNOL, Maryse COLAS, Martine GAUTHIER, Sylvie GENRET, Pascal VOLAND, Jacques BOIVIN, Jocelyne COMPAGNON, Dominique FAMIN, Chantal GAUDILLAT, Jean-Marie MAUCHAND, Jean-Luc MICHAUDET, Monique SALLAZ

Absents : Madjid KHALED, Nadège LAGRUE, Eric AUZANNEAU

Secrétaire de Séance : Sylvie GENRET

Date de convocation : 1er juillet 2025

Date d'affichage des délibérations : 10 juillet 2025

Le quorum étant atteint, Monsieur Guy GAUDRY, Président du CCAS, ouvre la séance à 20 heures 30. Madame Sylvie GENRET est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelle les sujets suivants :

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 FEVRIER 2025

Le procès-verbal du 24 février 2025 est adopté à l'unanimité

2 –PREPARATION DU LOTO DU DIMANCHE 05 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 07/2025

LOTO - AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto, après délibération et à l'unanimité,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour le loto organisé par le CCAS le dimanche 05 octobre 2025 pour un montant maximum de dépenses de 3 000 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 08/2025

LOTO – TARIFS CARTONS, TOMBOLA, BINGO

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto, une tombola et un bingo le dimanche 05 octobre 2025, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs suivants :

LOTO

- 5 euros le carton
- 25 euros la plaque de 6 cartons

TOMBOLA

- 2 euros la case
- 5 euros les 3 cases.

BINGO

- 2 euros la pièce
- 5 euros les 3 pièces

DELIBERATION N° 09/2025

LOTO – TARIFS BUVETTE

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un loto avec buvette le dimanche 05 octobre 2025, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette du loto comme suit :

- Gaufres : 1.50 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille

3- REPAS ET COLIS DES AÎNES

Cette année encore, les personnes de 70 ans et plus pourront bénéficier du repas ou du colis selon leur choix. L'animation du repas sera assurée par l'Orchestre Passion comme l'an dernier et les colis seront commandés auprès de la société Esprit Gourmet.

DELIBERATION N° 10/2025

REPAS ET COLIS DES AINES - BUDGET

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'offrir aux San-Martinois âgés de 70 ans et plus, un repas ou un colis de fin d'année,

DECIDE de fixer un budget maximum à consacrer à chacune de ces actions à savoir :

- 38 euros pour le montant du repas
- 32 euros pour le colis distribué aux San-Martinois
- 27 euros pour le colis offert aux résidents de maison de retraite.

4- CONCERT DU DIMANCHE 02 NOVEMBRE 2025

Le CCAS a décidé d'organiser un concert le dimanche 02 novembre à la Salle Jean Paccaud de 14h30 à 17h30, il sera animé par le groupe « Les Gueul'Arts »

DELIBERATION N° 11/2025

OBJET : TARIFS CONCERT

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu son projet d'organiser un concert, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer un tarif d'entrée à huit euros

De fixer les tarifs de la buvette comme suit :

- Gaufres : 1,50 euros
- Brasserie : 2,00 euros
- Vin blanc/rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille

5 – CONCOURS DE CARTES DU SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 12/2025

OBJET : CONCOURS DE CARTES – TARIFS D'INSCRIPTION et TOMBOLA

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un concours de cartes, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer le tarif d'inscription à 10 euros par personne

- De fixer les tarifs de la tombola comme suit :

- 2 euros les trois tickets
- 4 euros les six tickets
- 5 euros les dix tickets

DELIBERATION N° 13/2025

OBJET : CONCOURS DE CARTES - AUTORISATION D'ACHAT DE LOTS

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, après délibération et à l'unanimité,
Vu sa décision d'organiser un concours de cartes,

Autorise le président du CCAS à acheter des lots divers pour cette manifestation pour un montant maximum de 1 200 €.

La dépense sera imputée au compte 6068.

DELIBERATION N° 14/2025

OBJET : TARIFS BUVETTE CONCOURS DE CARTES

La commission du Centre Communal d'Action Sociale, vu sa décision d'organiser un concours de cartes avec buvette, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE

De fixer les tarifs de la buvette comme suit :

- Gaufres : 1.50 euro
- Brasserie : 2 euros
- Vin blanc / rouge 1 euro
- Cidre 1 euro le verre, 5 euros la bouteille
- Café : 1 euro
- Eau : 1 euro la petite bouteille

6 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pas d'informations et de questions diverses

Plus d'informations et de questions diverses.
La séance est levée à 21h30

Le Président,
Didier MARCEAUX

La secrétaire,
Sylvie GENRET